

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION N° 56

DÉPARTEMENT DE  
LOT-ET-GARONNE

**VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT**

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du 21 mai 2024**

Heure de la séance : 18h00

Date d'envoi de la convocation : 15 mai 2024

Président de séance : M Guillaume LEPERS

Secrétaire de séance : Mme Catherine LEVÊQUE

Étaient présents : Mmes et MM. Vincent BALLEROY – Maëlle BLAZEJCZYK – Jean-Michel BROUAT – Xavier CLERC – Anne Marie DAVELU-CHAVIN – Chantal de BRONDEAU – Anne DELLIAUX – Sylvie FOURES – Antoine GUILIANO – Estelle HENAULT BLINEAU – Serge HUC – Frédéric LADRECH – Michel LAVILLE – Guillaume LEPERS – Catherine LEVÊQUE – Xavier LOISEAU – Daniel MACALLI – Laurence MANDILE PICOT – Dalia MOLDOVAN – Gérard REGNIER – Jean-Eric ROSIER – Patricia SUPPI – Béatrice VAQUIER – Brice VOGLER – Eric ZEZYMBROUCK.

Étaient représentés : Mmes et MM. Vincent BERTHOUMIEUX par Brice VOGLER – Léah BOLLINI par Catherine LEVÊQUE – Thomas BOUYSSONNIE par Serge HUC – Dominique CAGNIN par Maëlle BLAZEJCZYK – Florence GRANERI par Xavier CLERC – Freddy GUEUDIN par Jean-Eric ROSIER – Xavier MARS par Anne-Marie DAVELU CHAVIN.

Absents : Mme Nadine PINZANO – MM. David GONCALVES – Samir ZIANI

**OBJET : DISPOSITIF « ÉCOLE ET CINÉMA » POUR LES ÉCOLES DU PREMIER DEGRÉ DE VILLENEUVE-SUR-LOT, ANNÉES SCOLAIRES 2024-2025 et 2025-2026**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le projet de convention annexée à la demande.

Dans le cadre de ses actions culturelles en faveur de l'enfance, la municipalité souhaite participer au dispositif « Ecole et cinéma », pour les deux années scolaires à venir, 2024-2025 et 2025-2026, proposé par la Ligue de l'Enseignement du Lot-et-Garonne, au cinéma l'Utopie de Sainte-Livrade-sur-Lot, opérateur culturel du villeneuvois pour ce dispositif et géré par l'association l'Ecran livradais.

Ce dispositif propose aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires (de la grande section de maternelle au CM2) de s'engager dans un parcours pédagogique et artistique autour du cinéma. Ce dispositif national a pour but de former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique. Celui-ci fait découvrir en salle de cinéma des films de qualité à de jeunes spectateurs.

Ce dispositif permet de lier le cinéma à l'école avec notamment deux objectifs : inciter les enfants à prendre le chemin de ce lieu culturel, de partage, de lien social, ... , et d'initier une réelle approche du cinéma en tant qu'art à découvrir.

La participation de la commune consiste à prendre en charge les frais de billetterie, le déplacement des élèves étant à la charge des écoles. La ligue de l'enseignement à la charge de l'organisation du dispositif pédagogique.

<b>Coût budgétaire prévisionnel</b>	
Prix de l'action par année scolaire	A hauteur maximale de 4 000 €
Prévisionnel sur les 2 années scolaires	A hauteur maximale de 8 000 €

Dans ce cadre, il convient de préciser les modalités d'intervention de chaque structure partenaire par voie de convention pour la durée couvrant les deux prochaines années scolaires. Cette dernière pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenants sur proposition de l'un des partenaires.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 25 / Représentés : 7 / Absents : 3

Suffrages exprimés : 32

**à l'UNANIMITÉ**

Décide,

- 1°) **d'approuver** la participation au dispositif « Ecole et cinéma »,
- 2°) **de conventionner** avec l'association « l'Écran Livradais », et La Ligue de l'Enseignement, chaque année scolaire, afin de prendre en charge le financement de la billetterie pour les séances des écoles, du 1er degré, de Villeneuve-sur-Lot ;
- 3°) **de dire que** les séances se dérouleront au cinéma l'Utopie à Sainte-Livrade-sur-Lot, pour la projection de 3 films différents par année scolaire, pour l'ensemble des élèves des classes concernées ;
- 4°) **d'autoriser** le Maire, ou son représentant légal, à signer toutes pièces nécessaires à cet effet, dont la convention à venir et les avenants éventuels ;
- 5°) **d'inscrire** les recettes et dépenses correspondant à cette opération au Budget.

Villeneuve-sur-Lot, le 21 mai 2024

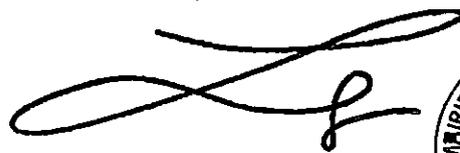
La secrétaire de séance,

Catherine LEVÊQUE



Le Maire,

Guillaume LEPERS




Affichée le ..03/06/2024

Certifiée exécutoire le ...03/06/2024